

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS DÉNOMÉE « CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTOR HUGO » SISE AU 19A, AVENUE VICTOR HUGO À JUVISY SUR ORGE (91260)**

Les présentes conditions générales de fonctionnement (CGF) sont consultables dans notre établissement, elles peuvent vous être remises sous un format papier ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <http://www.veterinaire-juvisy.fr>.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux CGF suivantes, que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.

### **1. Appellation de l'établissement de soins**

Notre établissement de soins est classé « Clinique Vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires :

[www.veterinaires.fr](http://www.veterinaires.fr)

Les locaux d'exercice sont situés au 19A, avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy sur Orge (91260).

La clinique est joignable par téléphone à son standard au 01 69 21 65 50, ou bien par mail sur : [vetos.juvisy@orange.fr](mailto:vetos.juvisy@orange.fr)

### **2. Sociétés d'exercice et réseaux professionnels**

Les praticiens exercent sous l'égide d'une société, la SELARL VICTOR HUGO (Siret 477 900 542 00010) , dont le siège social est situé au 42, rue Victor Hugo à Juvisy sur Orge (91260) et dont ils détiennent plus de 80% du capital.

### **3. Horaires d'ouverture , conditions d'accueil du public, continuité de soins**

La clinique est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi et de 8h à 15h le samedi . Les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous.

En dehors des horaires d'ouverture, en appelant au standard, vous serez dirigé vers un service d'urgence 24h/24h où vous serez mis en relation avec un régulateur qui pourra vous renseigner, vous envoyer un vétérinaire à domicile, ou bien vous donner l'adresse du centre de soins le plus proche de chez vous.

Si vous souhaitez vous rendre directement dans une clinique assurant un service d'urgences, nous vous conseillons :

La Clinique Vétérinaire de Chilly Mazarin  
56, rue de Launay  
Tel : 01 69 79 03 81

#### **4. Personnel affecté aux soins**

Docteur Antoine RAULT, diplômé de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, gérant et actionnaire majoritaire de la société.

Docteur Frédérique PEROT, diplômée de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Docteur Odile FAGE, diplômée de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Mademoiselle Mélanie SERRE, ASV diplômée du Gipsa

Mademoiselle Victoria LEFEVRE, en contrat de professionnalisation en vue de valider le diplôme d'ASV

Ainsi que le personnel éventuel de remplacement dont la liste est disponible en nos locaux.

#### **5. Conditions tarifaires**

Les tarifs principaux sont affichés en salle d'attente, le listing complet de l'ensemble des actes est consultable sur demande.

Un devis estimatif pourra être produit sur simple demande pour toute prestation.

L'ensemble des actes vétérinaires est soumis à une TVA à 20%

#### **6. Espèces habituellement traitées**

Les espèces habituellement traitées à la clinique sont les chiens et les chats.

Nous pouvons occasionnellement recevoir pour des consultations d'ordre général les espèces suivantes, bien que n'étant pas spécialisés dans la médecine des N.A.C. : lapins, cochons d'inde, furets et hamsters.

Pour une consultations spécialisée en NAC, nous orientons vers :

l'Exotic Clinic  
38, rue d'Arcueil  
77176 NANDY

En cas d'animal sauvage trouvé sur la voie publique, nous orientons vers le Centre d'Accueil de la Faune Sauvage CEDAF

<https://faune-alfort.org>

7 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons Alfort

#### **7. Prestations au sein de l'établissement**

- Consultations de Médecine Générale : Chiens, Chats, NAC
- Chirurgies de convenance
- Chirurgies des tissus mous
- Chirurgies Orthopédiques (à l'aide d'un chirurgien itinérant)
- Soins dentaires (détartrages, polissages, extractions dentaires)

- Analyses sanguines : biochimie, numération formule sanguine, ionogramme, dosages hormonaux, frottis sanguins, tests rapides (Felv, fiv, parvovirose, coronavirose, ehrlichiose, dirofilariose, leptospirose, giardiose)
- Toute autre analyse nécessaire pouvant être réalisées auprès de nos laboratoires partenaires (analyses anatomo-pathologiques, sérologies rage, analyses urinaires, cytologies)
- Anesthésies générales : les protocoles sont choisis en fonction du type de chirurgie, de l'âge de l'animal et de son état de santé.
- Imagerie médicale : radiographie numérique, échographie
- Mesure de la pression artérielle par oscillométrie
- Hospitalisation de jour. Nous ne gardons qu'exceptionnellement les animaux la nuit car nous ne sommes pas en mesure d'assurer leur surveillance. Si l'état d'un animal justifie une surveillance per-nocturne, nous le faisons transférer après accord de son maître dans notre clinique d'urgence partenaire
- Délivrance de médicaments conformément à la législation en vigueur
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments
- Vente d'accessoires

## **8. Secret professionnel**

*Les vétérinaires et les salariés non vétérinaires sont soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire ou conditions prévues par la loi.*

## **9. Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)**

*La Clinique Victor Hugo dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.*

*Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.*

*Lors d'identification d'un animal par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du code Rural et de la pêche maritime.*

*Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification d'opposition, d'effacement à la portabilité et la limitation du traitement des informations vous concernant en effectuant la demande auprès du Dr. RAULT.*

## **10. Décès d'un animal**

*En cas de décès d'un animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation, conformément à la réglementation.*

*Nous pouvons, dans les autres cas, assurer, par l'intermédiaire de la société INCINERIS à Etampes, la crémation du corps, avec ou sans restitution des cendres. Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client. Les frais de crémation sont à la charge du client.*

### **11. Admission des animaux**

*Les chiens doivent être tenus en laisse, les chats et les NACS présentés dans une caisse de transport. Les chiens de première et de deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.*

*En cas d'animal particulièrement dangereux, le client doit en informer le personnel de la clinique avant son arrivée afin d'organiser au mieux sa prise en charge.*

*Lorsque la sécurité des personnes ne peut être assurée, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de tout animal particulièrement dangereux.*

### **11. Animaux errants**

*A défaut de connaître le détenteur d'un animal présenté par un tiers à la clinique, le vétérinaire est tenu de se conformer à la législation en vigueur. En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire oriente la tierce personne présentant ledit animal vers la mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux divagant sur les voies publiques de sa commune.*

*Pour les animaux errants sur la commune de Juvisy sur Orge, vous pouvez contacter la Police Municipale au 01 69 54 54 95, et en dehors des horaires d'ouverture de celle-ci, l'élue de permanence au 06 17 32 65 45.*

### **12. Modalités de règlement**

*Les honoraires sont payables en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, toujours après une demande préalable validée et acceptée par un vétérinaire, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.*

### **13. Différends / Litiges**

*En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au :*

 **Conseil Régional de l'ordre des vétérinaires IDF-DOM**

18 Cour Debille

75011 Paris

[cro.idf@veterinaire.fr](mailto:cro.idf@veterinaire.fr)

Site internet : [veterinaire.fr](http://veterinaire.fr)

*Conformément à l'article L 152-1 du code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante :  
Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire  
Conseil national de l'ordre des vétérinaires  
34 Rue Breguet 75011 Paris*

*Les informations relatives à ce recours sont disponibles sur le site [veterinaire.fr](http://veterinaire.fr) dans l'onglet fiches pratiques grand public « le médiateur de la consommation »*

#### **14. Responsabilité civile professionnelle**

En cas de litige mettant en cause sa responsabilité, la clinique est assurée par un contrat de responsabilité civile :

Police 00440505FK  
La Médicale de France  
Délégation SUD FRANCILIEN  
26, Bd Jean Jaures  
77170 BRIE COMTE ROBERT  
Tel : 01 64 43 12 12